

Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :

Repreneurs, entourez-vous



Chaque année, 180 000 entreprises sont susceptibles d'être transmises, selon BPCE L'Observatoire. L'opportunité souvent pour le repreneur de s'appuyer sur l'histoire d'une marque, de donner un second souffle à une société mais aussi de pérenniser des emplois.

Un choix qui n'est pas sans risque pour autant. Et qui nécessite d'être soigneusement préparé.

De la **définition du projet** à l'entrée dans l'entreprise, le bon déroulement d'une reprise doit en effet être minutieusement étudié, étape par étape. Car, si la perspective est tentante, le chemin est souvent long et compliqué. **Sélectionner la bonne cible, diagnostiquer et évaluer** la société tout d'abord. Puis établir un **plan de reprise** et **monter un plan de financement**, réaliser les audits indispensables : le parcours du repreneur est jalonné d'étapes qui ne s'improvisent pas. Autant de moments aussi délicats qu'incontournables, nécessitant les conseils de votre expert-comptable... et son soutien indéfectible !

Car cette aventure va mobiliser tout l'enthousiasme et l'énergie du futur chef d'entreprise. Expérience, moyens financiers, mais aussi écoute et disponibilité, la reprise d'une structure nécessite des compétences solides et une sérieuse appétence.

S'entourer des meilleurs appuis et de l'expertise de professionnels vous permettra de réaliser ce parcours en toute sérénité.

Par Accroche-press' pour France Défi
jeudi 8 février 2018 16h20

Les collaborateurs du cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre expert-comptable : Guillaume GAHIDE 03.27.62.18.11 / ggahide@acdl.fr